

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÊLON, Maire.

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10</p> <p>Nombre de conseillers présents :</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 02/11/2023</p>	<p>PRESENTS : Dominique FRÊLON ; Gladys MORVAN ; Etienne DROUOT ; Claudette BARRAULT ; Charlie FOUQUET ; Michel GABILLON ; Elodie LETURGEON ; Viviane VINCELET ; Nadège GODEFROY ; Nicolas LOUAULT.</p> <p>Conseillers ayant donné pouvoir : ELODIE LETURGEON</p> <p>Excusés : Nicolas LOUAULT</p> <p>Absents :</p> <p>lesquels forment le quorum des membres en exercice.</p>
---	--

Mme Nadège GODEFROY est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 11 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 024/2023 :

MODIFICATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Vu la délibération n°016-2023 désignant les élections des délégués des commissions intercommunales,

Vu le retour de la préfecture au titre de contrôle de légalité de Monsieur LOUVEAU Christophe du 31 juillet 2023 nous invitant à revoir la précédente modification,

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les commissions intercommunales étant donné que plusieurs d'entre elles n'existent plus ou sont attribuées de droit.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Syndicat Intercommunal du Transport scolaire du Lochois	Gladys MORVAN Viviane VINCELET	Elodie LETURGEON Dominique FRÊLON
Syndicat scolaire du Pays Pressignois (RPI)	Gladys MORVAN Claudette BARRAULT	Dominique FRÊLON Charlie FOUQUET
CNAS	Nadège GODEFROY	<u>Agent</u> : Angélique THÉAUDIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 025/2023 :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 : BUDGET COMMUNAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 2023-013 du 4 avril 2023 relatif au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2023 ;

Vu la demande du SGC de Loches, d'émettre un mandat au compte 7391178,

Vu les crédits budgétaires insuffisants au chapitre 14,

Vu le budget primitif Commune 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, il convient de procéder aux modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Op°	Chapitre	Imputation	Nature	Libellé	Montant
148	21	73111	Dépense	AVANCES DE FISCALITE LOCALE	+1500,00 €
157		7391178	Dépense	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS CONTRIBUTIONS DIRECTES	-1500,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les écritures ci-dessus.

DELIBERATION N° 026/2023

LOGEMENT COMMUNAL – REVISION CHAUFFAGE ET ORDURE MENAGERE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du logement sis 2 place de la mairie à PAULMY (37350), de 106 m², composé principalement en rez-de-chaussée d'un salon / salle à manger et d'une cuisine américaine, et à l'étage, de 3 chambres et sanitaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la prévision de chauffage mensuel et d'ajouter une participation à la taxe d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle, que le montant demandé pour la prévision de chauffage est de 50.00€ et la taxe des ordures ménagères est prélevée sur les taxes foncières de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Maintenir la prévision de chauffage à 50€ mensuel à partir du mois de janvier 2024.
- D'instaurer une participation à la taxe d'ordures ménagères de 10€ mensuels à partir de janvier 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

1. Carrière de Pauvrelay

Le Conseil municipal reçoit Monsieur MAHÉ Florent, chef de projet de la Société INERSYS, et Monsieur HÉNOT, propriétaire des parcelles aux carrières de PAUVRELAY au nom de la SCI qu'il représente pour exposer un projet de centrale solaire au sol photovoltaïque.

Mr MAHÉ présente la Société INERSYS qui travaille avec la société AMARENCO sur ce projet. La Société INERSYS intervient sur les opérations de la négociation foncière, des études de faisabilité et de l'autorisation administrative. La société AMARENCO prendra le relais pour le financement, l'étude d'exécution et construction ainsi que l'exploitation.

La négociation foncière a été contractée avec la SCI représentée par Mr et Mme HÉNOT. L'étude de faisabilité aura lieu à l'hiver 2024. Les opérations s'étaleront jusqu'en fin 2027 : date prévisionnelle d'exploitation. Il est précisé que la société AMARENCO est en charge de l'entretien des parcelles et du démantèlement au bout des 30 ans de bail si celui-ci n'est pas reconduit à terme. La zone d'implantation représente 4,5 hectares en incluant la parcelle ZK7 qui est un chemin communal non utilisé et sans accès, déjà clôturée et entretenue par Mr HÉNOT, dont la commune a donné un accord de principe pour vente à la SCI de Mr et Mme HÉNOT.

Mr Le Maire rappelle **l'obligation de faire une enquête publique** pour la vente de la parcelle ZK7 et s'engage à ce que celle-ci soit faite **avant l'automne 2024** pour l'étude de faisabilité.

Mr MAHÉ précise que le projet de PV représente 4,2 hectares au sol : 125 tables de 48 panneaux, 11 tables de 24 panneaux, soit un total de 6264 panneaux de puissance 650WC soit une production de 4072 KWC. Le raccordement dépendra des préconisations Enedis. La commune de PAULMY, la communauté de communes et le département percevront des indemnités de production.

2. Projets 2024

Vu l'état des lieux des bâtiments communaux et routes ainsi que des devis reçus à la suite, Mr Le Maire propose de continuer l'entretien et réparations afin de prévoir un étalement des dépenses.

Pour l'entretien et réparation des bâtiments, Mr Le Maire propose de budgétiser environ 10000 € pour l'église (5000€) et le préau (4500€). Pour les routes, environ 22000€ pour Les Lodins (14000€) et la suite des travaux pour Les Marquets ainsi que Les Grandes Maisons (7735€).

Les travaux initialement prévus sur 2023 et à reporter sur 2024 concernent :

- Les toilettes publiques pour une ouverture possible en période hivernale. Projet qui a été reporté et repensé suite aux incivilités et non-respect des lieux.
- Le réaménagement de la salle d'archives avec ajout d'étagères.

Gladys MORVAN propose qu'avant d'installer de nouvelles étagères et procéder à un réaménagement il faudrait connaître les besoins de place et donc faire appel à la société spécialisée dans l'archivage qui avait été contactée pour un devis.

Etienne DROUOT propose de prévoir également des travaux pour la création de toilettes pour le bar.

Mr Le Maire rappelle qu'un devis pour la restauration du terrain de tennis avait été fait et qu'il serait judicieux de le prévoir en 2024 ainsi que l'entretien de quelques fossés.

Gladys MORVAN rappelle que pour le circuit d'interprétation il était prévu de créer une fontaine au niveau du bassin du parc de l'église et que Laurent est missionné pour cela.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Travaux routes et charpentes

Monsieur Le Maire fait un point sur les travaux engagés en 2023.

Pour les routes, 20000€ avaient été budgétisés. Environ 17000€ seront réellement utilisés : Les Marquets pour 4725€, Les Grandes Maisons pour 12364.80€. Les travaux sont prévus pour la fin d'année 2023.

Pour l'entretien des bâtiments, 5000€ avaient été prévus pour le bâtiment de mairie (1092.21€), le logement communal (445.61€), la garderie (760.25€), la salle des fêtes pour les problèmes d'infiltrations (1877.07€), la salle paroissiale (419.30€), les WC public (105.19€) et le lavoir (365.25€). Ces travaux concernent des opérations de démoussages et de réparations.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du départ du locataire au 20 décembre 2023. Gladys MORVAN informe qu'elle a reçu un couple avec un enfant en bas âge pour leur faire visiter les lieux. Ceux-ci souhaitent louer le logement et peuvent débiter le bail fin janvier 2024. Monsieur Le Maire informe que quelques travaux d'aménagement du grenier sont à prévoir pour mettre un planché bois (Actuellement terre battue).

Etienne DROUOT demande qui est en charge de faire le bail. Gladys MORVAN indique que c'est la mairie. Monsieur Le maire précise que c'est un bail créé sous l'aval du conseiller juridique

5. Travaux SIEIL

Etienne DROUOT informe que des travaux d'enfouissement de la ligne EDF auront lieu sur le centre bourg et la rue du stade. Le SIEIL prend en charge à 100% les travaux au titre de la sécurisation. Une étude pour l'enfouissement de la ligne téléphonique a été faite pour l'effectuer en même temps. Celle-ci n'est pas retenue car trop onéreuse (environ 75000€). Des travaux seront également à prévoir sur l'éclairage public. Ceux-ci seront en charge de la commune qui fera des demandes de subventions pour ce projet d'achat de candélabres LED.

6. Informatique

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal la vétusté de l'ordinateur portable. Un devis a été fait pour un achat et une configuration de mise en réseau avec le poste fixe pour un montant d'à peine 1000€. Il est précisé qu'un poste de travail pour élu est nécessaire afin d'avancer sur certains dossiers sans monopoliser le poste de la secrétaire et ainsi gagner en productivité.

Un devis pour sauvegarde externe et maintenance informatique a été reçu pour un montant de 99€ par mois. La part de la sauvegarde étant de 67€ par mois, Etienne DROUOT fait part de ses réserves car, ayant un contact au sein de sa profession, il pense que le tarif est trop élevé.

7. Bulletin Municipal

Gladys MORVAN informe que la mairie a reçu les articles de la Mission locale, de la Croix Rouge, du SIEIL, de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine mais pas des associations.

Pour la Communauté de Communes Loches Sud Touraine il y a une double page avec adresse, l'édito de Monsieur HÉNAULT ainsi que plusieurs articles des services de la communauté de communes qui seront à sélectionner et retravailler si besoin.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les demandes d'insertions publicitaires ont été envoyées. Les tarifs restent identiques comme convenu précédemment. A ce jour, nous comptons 5 retours.

Monsieur le Maire informe que son édito est prêt et propose le 6 janvier 2024 pour les vœux.

La société d'IMAGIDEE nous a fourni un devis dont les conditions sont identiques à l'année passée. Gladys MORVAN informe qu'une date doit être donnée pour l'impression. Nadège GODEFROY et Viviane VINCELET propose début décembre 2023.

8. Entraide de la Touraine du Sud

Monsieur Le Maire rappelle que la commune dispose d'un contrat avec l'Entraide de la Touraine du sud pour les services d'Eliane. Il informe avoir validé une augmentation du têt horaire de 10% effective à partir de ce mois-ci. Celui-ci était sur la base du SMIC horaire.

9. Invitation Salon des maires à Tours

Monsieur Le maire indique qu'il y a lieu de s'inscrire au salon des maires, le mercredi 29 novembre 2023. La Commune de Paulmy sera représentée par Dominique FRELON, Gladys MORVAN, Etienne DROUOT, Nadège GODEFROY et Claudette BARRAULT.

10. Divers

10.1- Colis des aînés : il est décidé de réitérer l'opération. Claudette Barrault demande une réactualisation de la liste des personnes concernées. Viviane VINCELET propose de communiquer sur le détail de la composition des colis afin d'éviter les réflexions désobligeantes.

10.2- Réunion publique : Monsieur Le Maire informe qu'une réunion publique pour le déploiement de la fibre aura lieu le 24 Novembre 2023 à 18h30 à la Salle des Fêtes. Des invitations seront à réaliser et à distribuer.

10.3- Accident du feu tricolore : Monsieur Le Maire informe que la prise en charge par l'assurance de sa demande d'enlèvement des feux tricolores a été refusée. Seule la remise en état est acceptée pour un montant de 2000€ remboursement complet. Un acompte de 1500€ a été versé par l'assurance. Mr Le Maire propose de ne pas donner suite à la réparation et de démonter les deux feux par nos propres moyens et ainsi conserver l'acompte. Etienne DROUOT indique qu'il est possible de proposer les équipements à la vente.

10.4- Réunion ADMR : Nadège GODEFROY et Viviane VINCELET informent avoir participé à la dernière réunion ADMR. Elles font part d'un appel à candidature pour le poste de présidente qui reste vacant en précisant l'urgence de la situation.

10.5- Roue Tourangelle : Monsieur Le Maire informe que l'événement La Roue Tourangelle passera sur la commune le 24 mars 2024 et demande un candidat pour représenter la commune. Claudette Barrault se rendra à la réunion du 10 novembre 2023 à Loches.

Clôture de la séance 22h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023	
DÉLIBÉRATION N° 024/2023	MODIFICATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
DÉLIBÉRATION N° 025/2023	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 : BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 026/2023	LOGEMENT COMMUNAL – REVISION CHAUFFAGE ET ORDURE MENAGERE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, 1 ^{er} adjoint		Michel GABILLON, Conseiller	
Etienne DROUOT 2 ^e adjointe		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	
Claudette BARRAULT, Conseillère			
Elodie LETURGEON, Conseillère			